

Peltre

INFORMATIONS



PELTRE INFOS - N° 41 - Avril 2019

PELTRE

5 ans de mandat - 60 mois d'actions

"Si l'un de vous veut construire une tour, il s'assied d'abord pour calculer la dépense et voir s'il a assez d'argent pour achever le travail. Autrement, s'il fait les fondations sans pouvoir achever la tour, tous ceux qui verront cela se mettront à rire en disant : cet homme a commencé à construire mais a été incapable d'achever le travail !". La formule n'est pas de moi, mais de l'évangéliste Luc et en la choisissant, je suis bien conscient de faire une entorse à la neutralité religieuse que doit respecter tout élu et encore plus un maire.

Mais au risque de vous étonner par le choix d'un texte multiséculaire, empli de bon sens, vous comprendrez, je crois, l'actualité brûlante d'un propos qui pourrait aussi bien tomber sous la plume du plus laïc des laïcs. Car le 28 mars dernier, le Conseil Municipal a voté le dernier budget de la mandature. Le vote **du budget** est un **acte politique majeur** de la vie de la collectivité qui traduit de manière concrète et tangible les engagements des élus pour la vie de la Commune.

Un an avant les élections municipales, la tentation aurait pu être grande de se laisser aller en roue libre vers cette échéance électorale en gérant le quotidien. Mais, le Conseil Municipal s'est accordé sur une même ligne de conduite : l'année à venir, loin de la frénésie électorale, doit, dans une société fracturée et marquée par les incertitudes quant au lendemain, garantir la stabilité de l'institution municipale et les capacités des animateurs de la vie locale que nous sommes, à maintenir un cap bienveillant.

Car, depuis le mois de novembre, la France vit à l'heure des gilets jaunes. Le monde a révélé un profond malaise social, un puissant ras-le-bol fiscal, un pays en mouvement, partagé entre une France qui gagne, majoritairement localisée dans nos grandes agglomérations, nos métropoles et une qui perd, essentiellement dans nos campagnes. Il s'est accompagné d'une inquiétante et dangereuse montée des violences verbales et physiques, avec des images de graves désordres urbains qui ont fait le tour de la planète et désastreusement dégradé notre image.

Pour autant, les réponses ne sont pas de la compétence des communes qui supportent déjà des baisses des concours et de très forts prélèvements de l'État. Et maintenant, comment l'État compte-t-il répondre à ce flux énorme de demandes en tous genres ? Ce débat n'était-il pas dès l'origine condamné à déboucher sur une plus grande déception alors que la boîte de Pandore de toutes les demandes a été ouverte ?

Ces questions, nous nous les sommes posées et elles nous amènent à très clairement distinguer deux modes d'exercice de l'action publique. Si l'État, actuellement en crise, cherche à trouver son nouveau souffle et des idées à travers ce Grand débat national, notre terrain est celui du quotidien au plus près de vous dans le cadre des engagements que nous avons pris en 2014. Depuis 60 mois, nous n'avons cessé d'être dans l'action pour faire progresser notre commune même si les résultats ne sont pas toujours à la hauteur. Alors bien sûr, nous aimerions parfois réfléchir plus vite, agir plus vite mais faire évoluer une commune, cela prend du temps !

Mais soyez sûrs que c'est à des réponses concrètes aux multiples soucis du quotidien, grands et petits, que tous nos efforts tendent et que notre action sera palpable pendant un an encore.

Walter Kurtzmann
Votre maire

contacts
Tél. 03 87 74 22 27
Fax 03 87 75 68 71
E-mail : secretariat@mairie-peltre.fr
Site internet : <http://www.mairie-peltre.fr>

Villes et Villages
Fleuris



EDITÉ



Le repas des seniors

122 seniors se sont retrouvés à la salle des fêtes le 20 janvier dernier, autour d'un très bon repas, préparé comme toujours par la famille CHAMAGNE (père et fils), traiteur à Cuvry.

Accueillis par Monsieur le Maire accompagné par Madame Martine GILLARD Conseillère départementale et Monsieur Ludovic MENDES, député, tous nos seniors ont pu partager cette journée festive.

L'invitation ne s'arrêtait pas au repas, puisque le duo « Méli-mélo » proposait une animation associant danses, chants, refrains, jeux de mémoire à nos anciens qui ne se faisaient pas prier pour esquisser quelques pas de danse (valse, madison, tango, rock, slow)

Ce rendez vous annuel des seniors (plus de 70 ans) avec l'équipe municipale est une occasion unique de dialogues, rencontres et d'échanges dans une ambiance très courtoise et conviviale.

Comme c'est la tradition le service était assuré, dans la bonne humeur, par les élus et leurs conjoints.

Merci à la communauté Emmaüs de Peltre, qui a participé à cette journée festive et offert quelques douceurs chocolatées à cette belle assemblée, marquée par la bienveillance fraternelle et la solidarité.

Merci aux aînés qui ont remercié l'équipe municipale pour cette superbe journée, certains ayant même envoyé par la suite quelques mots gentils de remerciement.

Le samedi suivant des membres du Conseil Municipal se sont rendus aux domiciles des aînés qui n'étaient pas présents à cette journée pour leur offrir un panier bien garni tout en leur souhaitant une belle année 2019 .





Infraction au passage piéton : faisons le point

4

A PROPOS DE LA CIRCULATION



Selon le Code de la route, le piéton est prioritaire aux abords des passages piétons et son non-respect constitue

un refus de priorité donnant suite à une amende et une perte de points. Depuis le 18 septembre 2018 et l'application du décret n°2018-975, le refus de priorité à un piéton sur un passage clouté entraîne une amende forfaitaire de 135 € ainsi qu'une perte de 6 points sur le permis de conduire, contre seulement 4 points auparavant. Les jeunes conducteurs,

ne disposant que de 6 points sur leur permis, doivent donc être particulièrement attentifs aux passages piétons.

N'oublions pas que l'automobiliste est tenu de céder le passage au piéton déjà engagé sur la chaussée ou qui manifeste par son attitude son intention de traverser.

De leur côté, les piétons doivent privilégier les passages cloutés s'il y en a un à moins de 50 mètres, et tenir compte de la distance, de la vitesse ainsi que de la visibilité des véhicules.

Rappelons qu'en 2018, 3259 personnes ont trouvé la mort sur les routes de France. Parmi ces personnes, 540 étaient piétons, un chiffre qui avait bondi de 15% (soit 72 décès supplémentaires)

en un an seulement en 2016 alors qu'il avait baissé de 43% entre 2000 et 2010.

La moitié de ces tués (49%) étaient des seniors. Des personnes pour qui la marche représente près de la moitié des trajets (40%) et chez qui marcher est plus souvent une obligation qu'un plaisir (soit pour se maintenir en forme, soit parce que l'âge facilite l'abandon des autres moyens de transport comme la voiture ou le vélo).



LAISSEZ PASSER, IL Y A URGENCE

Les véhicules de **sécurité et de secours** sont **prioritaires** dès lors qu'ils utilisent leur **gyrophare** ou leur **sirène**

VOUS DEVEZ EN TOUTES CIRCONSTANCES :

⚠ Leur laisser la priorité

⚠ Faciliter leur progression

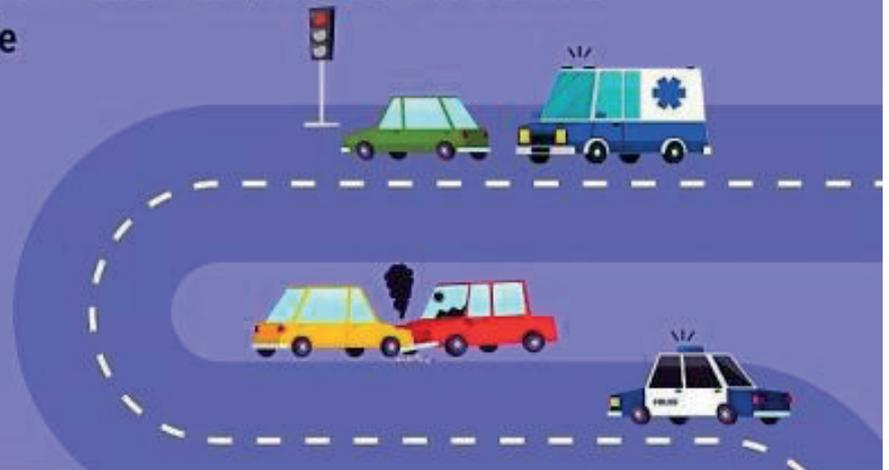
POUR VOUS ÉCARTER DU PASSAGE, VOUS POUVEZ :

➡ Mordre sur une autre voie ou un trottoir

➡ Vous mettre sur le bas-côté de la route

➡ Franchir un feu rouge ou un stop

(Vous ne serez pas verbalisé, même avec un radar de feu)





Notre commune est desservie par :

- la ligne N91 accessible via la ligne METTIS B du réseau LE MET'. La N91 circule du lundi au samedi, de 5h30 à 22h00. Elle circule également les dimanches et jours fériés avec des circuits proposés sur réservation uniquement.

- par la liaison TER, PELTRE < >METZ-VILLE de la SNCF.

Pour vous inscrire et réserver votre trajet, nous vous invitons à téléphoner au 0800 00 29 38 (service et appel gratuits) ou à vous connecter sur leMET.fr, rubrique « Se déplacer > Service de réservation ».

Voyager en règle :

Pour voyager en règle, il suffit de présenter son titre de transport (ticket ou carte) devant le valideur de votre bus. Vous disposez ensuite d'une heure pour voyager comme bon vous semble sur le réseau LE MET' (bus - METTIS - TER dans les gares du périmètre urbain de Metz Métropole),

y compris en correspondance et aller/retour.

Vous n'avez pas encore de titre de transport ?

Le tabac presse le plus proche : Tabac presse : 48 rue de Gargan PELTRE. Ce dépositaire vend et recharge les titres de transport LE MET'.

Vous n'avez pas encore de carte SimpliCitÉS LE MET' ? Commandez-la depuis votre domicile sur leMET.fr.

Vous aurez ensuite la possibilité de vous connecter sur l'espace sécurisé de la boutique en ligne LE MET' pour la recharger du titre de transport de votre choix.

Besoin d'un renseignement ? Les agents commerciaux de l'Espace Mobilité vous accueillent du lundi au samedi de 8h30 à 18h30.

Le centre de relation client est quant à lui ouvert du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 7h à 19h.



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Peltre

L'élaboration du PLU de Peltre est maintenant entrée dans sa phase terminale.

L'enquête publique ouverte le 11 février dernier s'est achevée le 13 mars 2019. Elle a été conduite par Monsieur Claude MAURY, Commissaire Enquêteur, nommé par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg. Durant ces trente et un jours, le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler toutes ses observations orales et écrites dans les registres ouverts à cet effet au siège de Metz Métropole et en Mairie.

M.MAURY a tenu trois permanences en Mairie de Peltre et a recueilli toutes ces observations. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant un an et pourront être consultés sur les sites Internet de Metz Métropole (<https://www.metzmetropole.fr>) et/ou de la Mairie de Peltre (<https://mairie-peltre.fr>). Au terme de l'enquête publique, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée par Metz Métropole, autorité compétente en la matière.



La transition écologique en action pratique



Depuis fin 2015, la commercialisation des ballons fluorescents (ou lampes à vapeur de mercure) n'est plus autorisée par une directive européenne car elles ont un rendement énergétique très insuffisant.

Aussi, le Conseil Municipal a fait procéder début 2019, au remplacement de 35 lanternes qui équipaient ces lampes utilisées pour l'éclairage public par des luminaires à LED :

- 19, rue du Petit Canton et 4, rue des Vignes,
- 7, du 2 au 34 rue Daubrée,
- 5, dans l'impasse de la rue de Gargan.

Le coût des travaux a été de 12 600 € HT à la charge de la commune.

Les résultats attendus de l'opération sont les suivants :

- Réduire la consommation d'électricité (de 125W à 32 W ou 54W par point lumineux) ;
- Améliorer l'efficacité lumineuse et la durée de vie des sources lumineuses (50 lumens/W et 10 000 heures de durée de vie pour le ballon fluorescent contre respectivement 60 à 100 lumens/W et 50 000

heures pour les LED) ;

- Limiter la pollution lumineuse : les lanternes de la rue du Petit Canton sont équipées d'un système de gradation qui permet un abaissement de puissance de 30% de 22h à 6h. Cet abaissement se traduit par une diminution du flux lumineux des lampes, donc du niveau d'éclairage mais cette variation, peu perceptible à l'œil, n'altère pas l'uniformité de l'éclairage.
- Supprimer 1,1 tonne de gaz à effet de serre ;
- Economiser annuellement environ 300 kWh par point lumineux, soit environ 1 300 € TTC/an sur la facture d'énergie de la commune.

Les Conseils

Conseil du 28 février 2019

Ressources humaines

Monsieur le Maire a proposé la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2e classe à temps non complet à compter du 1er mars 2019 à raison de 28h par semaine ainsi que la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps plein pour le poste comptabilité et ressources humaines. En parallèle deux emplois à temps non complet ont été supprimés : un emploi d'adjoint technique ainsi qu'un emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe. Après délibération le Conseil Municipal a décidé d'adopter ces propositions, d'inscrire au budget les crédits correspondants et donc de modifier les tableaux des emplois municipaux.

Fixation du repas adulte à la cantine scolaire

Certains agents ou enseignants souhaitent pouvoir accéder à la cantine scolaire. En conséquence il a été décidé de fixer un prix « adulte » en fonction de la tarification en vigueur. Le tarif 2019 a été fixé à 4,85 € pour une personne extérieure au service, la gratuité étant réservée aux adultes exerçant pour le compte du service (animateurs et personnel de service).

Adhésion de la commune au CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Moselle)



Le CAUE qui dépend du Conseil Départemental de la Moselle mène avec les personnes, organismes ou collectivités qui le souhaitent des actions concertées : diagnostics, objectifs, ébauches de réponses aux projets, procédures adaptées. Le montant de

la cotisation annuelle au CAUE 57 2019 a été fixée à 290 €, l'adhésion étant conclue pour une durée minimale de trois ans.

Après accord du Conseil, Monsieur le Maire a été autorisé à signer ladite convention.

Un euro, une parcelle

Pour un euro symbolique et dans le cadre des travaux du parking de la gare, la Commune a acheté deux parcelles cadastrées, rue de Gargan appartenant au département.

Les statuts de Metz Métropole

Un document synthétique de référence a été diffusé aux élus. Le conseil, à l'unanimité, a approuvé les statuts de Metz Métropole.

Finances

Création d'un City stade : afin de répondre à la demande, elle a été approuvée par la Commission Travaux. Le Conseil municipal après délibération en a adopté le principe et a autorisé Monsieur le Maire à présenter un dossier de subvention auprès de M. le Sous-Préfet, au titre de la DETR 2019. Le coût total de l'opération est de 41.012,80 €.

Un escalier de secours extérieur au 1er étage pour l'école élémentaire : approbation du Conseil pour cette mise en conformité en 2019. Coût 32.995,35 €. Un appel d'offre sera lancé.

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2019 il a été autorisé de liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal. Montant : 213.035 € consacrés principalement à l'acquisition de mobilier, aux travaux de voirie, du parking de la gare, à la sécurisation de la commune et à l'entretien des bâtiments.

2428,68 euros de subventions

Le Conseil, à l'unanimité, a octroyé 508,68 € à l'USEP de la Moselle, 100 € à la Bibliothèque de Metz Sud, 1600 € à l'Association familiale de Peltre et 220 € à l'A.P.E.E.P.

Participation communale aux contrats de prévoyance santé des agents

Cette participation doit être augmentée (augmentation des coûts et des taux de cotisation). Pour la Mutuelle santé elle sera désormais de 7 € (individuelle), 12 € (familiale) et de 8 € (Prévoyance).

État civil

La facturation des duplicatas de livrets de famille à partir du troisième exemplaire sera réévaluée. Les deux premiers duplicatas étant délivrés gratuitement.

Chèque cadeau

À l'unanimité le conseil a décidé d'offrir un chèque cadeau "naissance" d'une valeur de 100 € par enfant aux agents communaux lors de la naissance de leur nouveau-né.

Aide sociale

Une aide alimentaire a été attribuée à X en 2017 pour un montant de 50 € et la facture s'y rapportant de la société CORA a été délivrée en février 2019. Pour le mandatement de cette aide par M. Thomas, trésorier, l'accord du Conseil municipal a été donné.



Faire aussi bien avec moins de moyens

Conseil du 28 mars 2019

Les Conseillers Municipaux adoptent, chaque année, un budget.

Acte fondamental, le budget est avant tout un acte politique.

C'est à travers lui que prennent corps les choix et les projets des élus en fonction des besoins de la commune. C'est par leur réalisation que se mesure l'action d'un Conseil Municipal sur les conditions de vie quotidienne des habitants de la Commune.

Entre la réforme de la fiscalité locale, la suppression des contrats aidés et le transfert de charges non compensées, les finances des collectivités se tendent inexorablement. Celles de la Commune de PELTRE ne font pas exception à la règle. Pour autant, le Conseil Municipal continue à mener une politique volontariste en matière d'investissement, prenant en compte l'évolution des besoins de la population et le maintien de services publics de qualité à un niveau suffisant.

Si la croissance française est portée par un contexte économique plus favorable que les années précédentes (accélération de l'activité économique soutenue par les investissements des entreprises

et des ménages qui bénéficient toujours de taux d'intérêts faibles, mise en place du CICE*...), il est important de rappeler que les équilibres financiers de la Commune ont été fortement impactés depuis 2013 par les pertes de recettes successives.

Liées à la baisse des dotations de l'État sur la période 2013-2018, les diminutions en cascades des autres niveaux institutionnels, les impacts budgétaires des transferts de charges, mais également les mesures législatives régulièrement imposées par l'État n'ont fait qu'aggraver la situation financière.

En effet, la Commune a enregistré une perte cumulée de 242 085 euros en matière de DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'État sur les quatre dernières années (entre 2015 et 2018 par rapport à la DGF de 2014), soit une moyenne annuelle de 60 521 euros.

A Peltre, l'année 2019 s'inscrit ainsi dans ce contexte national incertain, marquée notamment par des réformes et décisions gouvernementales impactant fortement les collectivités locales (réforme de la fiscalité locale, suppression des contrats aidés, transferts

de charges non compensées) et par la poursuite des transferts de compétence à Metz Métropole et de budgets liés à ces compétences qui sont quelques fois calculés sans prendre en compte la réalité des dépenses dans les budget communaux antérieurs.

Les objectifs qui ont conduit à la construction du budget 2019 ont été les suivants : le gel des taux d'imposition, la maîtrise des charges de fonctionnement courantes, la poursuite de l'entretien et de la rénovation des bâtiments ainsi que du désendettement de la Commune sans oublier de conserver une capacité d'autofinancement permettant les investissements futurs.

Malgré tous ces facteurs, il est à souligner que l'encours de la dette par habitant n'est seulement que de 427 € alors qu'il est de 590 € pour les villes de la même strate de population.

Une performance résultant d'une gestion optimisée de la Commune qui a permis de ne pas augmenter les taux d'imposition.

*CICE : Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Bon à savoir

0%

d'augmentation du taux d'imposition (taxe d'habitation et taxe foncière)

Taxe d'habitation **11,38%**
(Taux des communes de même strate : 12,34%)
Taxe sur le foncier bâti **14,18%**
(Taux des communes de même strate : 15,41%)
Taxe sur le foncier non bâti **37,65%**
(Taux des communes de même strate : 43,70%)

611.171€

Soit le produit des taxes directes locales en 2019 (taxe d'habitation et taxe foncière)

111.209 €

Soit le montant de l'attribution de compensation versée par Metz Métropole pour la ZAC (ex. taxe professionnelle)

427 €

d'encours de la dette / habitant.
Moyenne des communes de même strate : 590 €

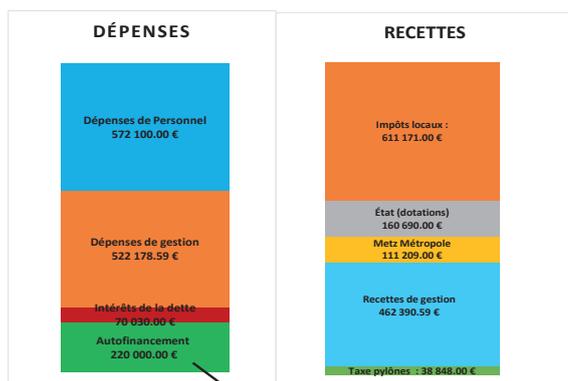
572.100€

soit le montant des charges de personnel pour 19 agents en poste dont 5 à temps partiel (soit 257€ / habitant.
Moyenne des communes de même strate : 271€*)

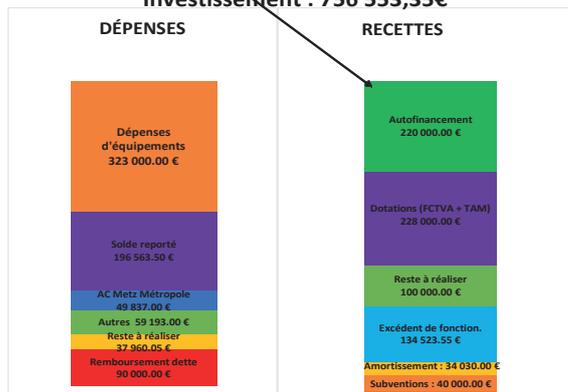
8 ACTIONS MARQUANTES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2019

 70 000 € Sécurité de la voie publique comprenant notamment la mise en place de caméras de surveillance au niveau des entrées de la Commune	 25 000 € Pour le parking de la gare incluant le mobilier urbain et le matériel d'éclairage public
 52 000 € Pour la création d'un city stade	 30 000 € Pour la rénovation du monument aux morts et du jardin de la mairie
 33 000 € Pour l'école élémentaire Pour la création d'un 2 ^{ème} escalier de secours	 37 000 € Pour le remplacement des chaudières de l'école maternelle et du Couaroil
 25 000 € Pour l'acquisition d'un nouveau columbarium	 20 000 € Pour l'école élémentaire Incluant l'acquisition de mobilier et d'équipements informatiques pour l'école numérique (logiciel et matériel).

Fonctionnement : 1 384 308,59€



Investissement : 756 553,35€



Ce qu'il faut retenir du budget 2019

Budget global	Dépenses d'investissement	Dépenses de fonctionnement
2.110.861 €	756.553 €	1.384.308 €

Participation Citoyenne

Le lieutenant GUISE et l'adjudant DONO, de la Brigade de Verny étaient présents le mardi 5 Mars à 18 heures en Mairie de Peltre.

La Gendarmerie souhaite renforcer les liens avec les Peltrois adhérents au dispositif de Participation Citoyenne, en organisant des réunions avec les référents pour échanger sur les problématiques rencontrées dans le cadre de l'application du dit dispositif.

Monsieur le Maire et plusieurs conseillers municipaux, ainsi qu'une dizaine de « voisins vigilants » étaient présents et chacun a pu s'exprimer sur ce thème pendant une heure trente.

Le lieutenant GUISE a rappelé que Peltre était une cible appréciée des cambrioleurs en raison de sa situation géographique (plusieurs entrées et sorties du village). Le nombre de cambriolages a cependant diminué (36 en 2016, 13 en 2017 et 9 en 2018).

Les adhérents au dispositif reçoivent des alertes de la Gendarmerie, notamment concernant la recherche de véhicules suspects, dont les conducteurs sont soupçonnés de commettre des délits.

En ce qui concerne les informations données par les adhérents à la Gendarmerie, le Lieutenant insiste sur la nécessité de relater l'événement avec un maximum de précisions et de détails (heure, date, endroit, couleur et type de véhicule, plaque d'immatriculation, etc...)

A l'heure actuelle, 25 gendarmes interviennent dans 48 communes.

Peltre représente 7,6 % de l'activité de la Brigade de Verny (497 interventions dont 110 à Peltre). Une brigade spécifique « Cambriolages » a été créée ainsi qu'une équipe de nuit.

Rappelons que le numéro de téléphone de la Gendarmerie à appeler par les victimes ou les témoins d'un cambriolage, ou de tout autre évènement suspect, est le 17.



Les chiens en laisse, c'est obligatoire



Il est fréquent de voir des maîtres laisser divaguer librement leur chien, lors de la promenade quotidienne, quitte même à le laisser divaguer hors de portée de voix. Pour ceux qui l'ignoraient, nos amis les chiens qu'ils soient petits ou gros, doivent être tenus en laisse sur la voie publique. C'est la loi.

Il n'est pas rare d'entendre au détour d'une promenade et lors de

la rencontre d'un chien en liberté, certains maîtres dire " il est gentil, il n'a jamais mordu personne... " ou "il n'est pas agressif", c'est pour jouer et il a besoin de se défouler mais il obéit aux ordres ! », sauf que nul n'est à l'abri d'un élan fougueux ou d'un comportement menaçant de son animal.

Méconnaissance de la loi.

Que ce soit un berger allemand, un teckel ou encore un yorshire, les articles L.211-19-1 du code rural et L.211-23 du code pénal ainsi que la loi 83.629 du 12 juillet 1983 modi-

fiée par la loi du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure précise que « dans des lieux publics, les chiens doivent être tenus en laisse ».

Pour les chiens dits « dangereux », de race rottweiller, staffordshire terrier ou américain staffordshire terrier, la réglementation est encore plus draconienne puisqu'elle impose le port d'une muselière.



Le Grand débat national

Le vendredi 15 mars, à 18h30, près d'une soixantaine de personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes de Peltre, pour participer à l'ultime réunion du Grand débat national, organisé conjointement par M. le Député Ludovic Mendez et la Mairie de Peltre. Outre M. Walter Kurzmann, Maire de Peltre, se trouvaient également dans la salle Mme Martine Gillard, Conseillère Départementale et MM. Pascal Hubert, Maire de Chesny et Stanislas Smiarowski, Maire de Jury.

Le débat était animé par M. Jean-Marie Vannesson, qui a rappelé que le thème de la discussion était « la fiscalité et les dépenses publiques ».

M. Kurzmann a ouvert le débat en énonçant une dizaine de propositions, telles que l'harmonisation fiscale en Europe, lutte contre la fraude fiscale, suppression des niches fiscales, rénovation des textes sur le patrimoine, renforcement de la progressivité sur le calcul des impôts sur le revenu, faire de la CSG un contribution progressive et non proportionnelle, réduire, voire supprimer la TVA à 20% sur les produits de première nécessité, réduire les écarts d'impôts entre les PME et les grandes entreprises, créer une vraie taxe à l'essieu pour les transports, harmoniser la fiscalité des entreprises au niveau européen.

Certains de ces thèmes ont été repris et développés par des participants, notamment la lutte contre l'évasion fiscale, les niches fiscales, le paiement de l'impôt sur le revenu par tous, création d'une TVA à 33% sur les produits de luxe,...

Beaucoup de questions sur les retraites : indexation, peu ou pas d'augmentation, augmentation de la CSG etc... ainsi que le remboursement des frais de santé par les mutuelles qui coûtent de plus en plus cher (M. le Député a signalé qu'une nouvelle loi allait sortir prochainement pour permettre aux adhérents de changer de mutuelle n'importe quand, sans pénalité).

D'autres thèmes : que fait l'Etat de notre argent, arrêter de détruire les services publics, quelles économies l'Etat fait-il au niveau de son fonctionnement ? Trop grand nombre d'élus (M. le Député a rappelé que le coût de l'ensemble des élus était de 19 euros/an/habitant)

Les discussions animées se sont poursuivies jusqu'à 20h30. M. le Député a rappelé que le résumé de cette soirée pourrait être consulté sur le site Internet « le Grand Débat » et remercié tous les présents pour leur participation et leurs suggestions.



Simon, l'Amérique du Sud comme piste cyclable

La passion de Simon Henry pour le vélo est née sans doute sur les chemins autour de Peltre qu'il a parcouru en tous sens, très tôt avec ses parents. Fils aîné d'une famille de grands sportifs bien connue à Peltre il est parti entre fin septembre et décembre 2018 en Amérique du Sud pour un périple de 7000 km sur les pistes andines. Un beau défi pour ce jeune ingénieur de 23 ans qui vient tout juste de terminer ses études.

Simon pourquoi ce voyage en vélo ?

Je ne suis pas parti seul mais avec deux de mes copains de l'école d'ingénieurs telecom physique de Strasbourg Paul-André et Antoine. Nous voulions faire de notre voyage de fin d'études tant un défi sportif qu'un vrai moment de dépaysement. Bons praticiens du vélo en montagne nous avons déjà fait la traversée des Alpes suisses tous les trois. Alors pourquoi pas les Andes ? Ses immenses étendues sauvages, ses pistes à 4000 m d'altitude, d'autres paysages de montagne, l'aventure ... Depuis plusieurs années, avec Antoine nous faisons de la compétition. Paul André lui est plutôt un adepte de la petite reine au quotidien et de la sortie dominicale en VTT. Le vélo, c'est tout d'abord la liberté. Nos vélos étaient dans des cartons pour les voyages en avion aller et retour.

On a majoritairement campé, les sacoches de nos vélos étaient bien remplies : tente, sac de couchage, réchaud à essence ! C'était des VVT sans suspension, équipés de pneus très résistants : des vélos assez simples pour pouvoir les réparer facilement. On roulait entre 5h30 et 8 heures par

jour.

Simon, des souvenirs marquants de ce périple très sportif ?

Au Pérou pour commencer. En 150 km il nous a fallu passer du niveau de la mer à 4600 m, en deux jours seulement !

Le paysage mythique du lac Titicaca, les villes haut perchées à plus de 3400 m comme Cuzco, La Paz.

La traversée du Salar d'Uyuni en Bolivie à 3800 m d'altitude. Nous avons respecté la tradition des cyclo voyageurs à savoir de rouler nus sur nos vélos... pendant 1 km. La veille on avait fait en marchant l'ascension d'un volcan à plus de 5200 m sans guide, comme ça à l'aventure. Ce fut super difficile ; on avait du mal à respirer le parcours était très escarpé, c'était de l'escalade en grande partie. Et puis il y a eu les deux semaines en Argentine, le même paysage de désert entre Salta et Mendoza, de trop longues lignes droites, le vent et des températures de 45 ° à midi au soleil. A l'inverse quelle humidité en Patagonie ! La pluie, la pluie....et quelques galères en camping.

Avec le vélo nos trois sportifs ont pu ainsi s'immerger vraiment dans ces sublimes paysages et d'une certaine manière ils se sont sentis proches de leurs habitants. Que de découvertes hors des sentiers battus, loin des parcours obligés du tourisme classique. Et puis quelle joie pour eux trois d'avoir réussi ce beau défi de haut niveau dans tous les sens du terme. Un grand bravo à Simon et à ses amis pour ce bel exploit qui nous n'en doutons pas en appellera d'autres.

Vous pourrez les retrouver sur leur page facebook : <https://www.facebook.com/LosBolidosEnAmeriqueDuSud/>



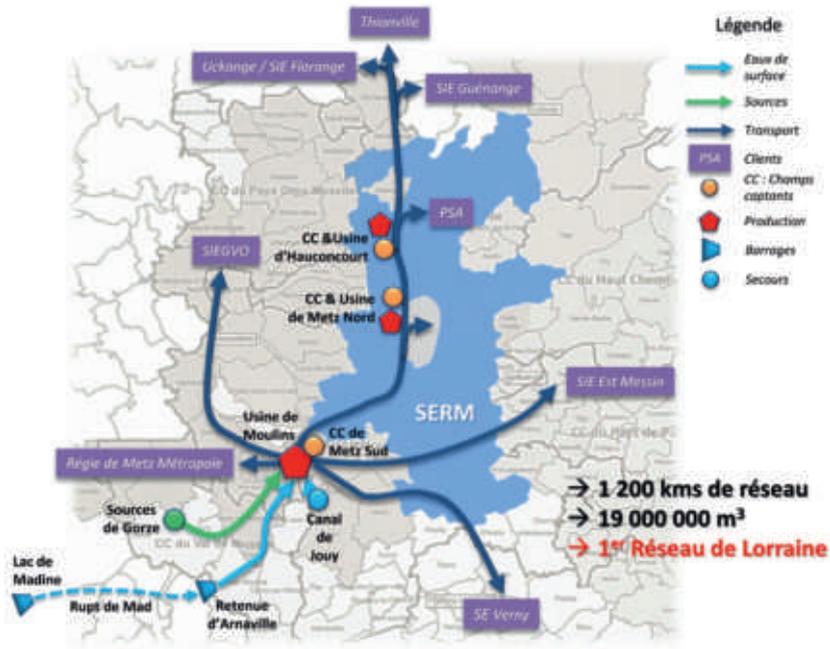


Le prix de l'eau baissera de 8 % au 1^{er} juillet 2019

ENVIRONNEMENT

Historiquement, le réseau d'eau potable de la Commune PELTRE appartient la Ville de Metz car c'est cette dernière qui l'a construit.

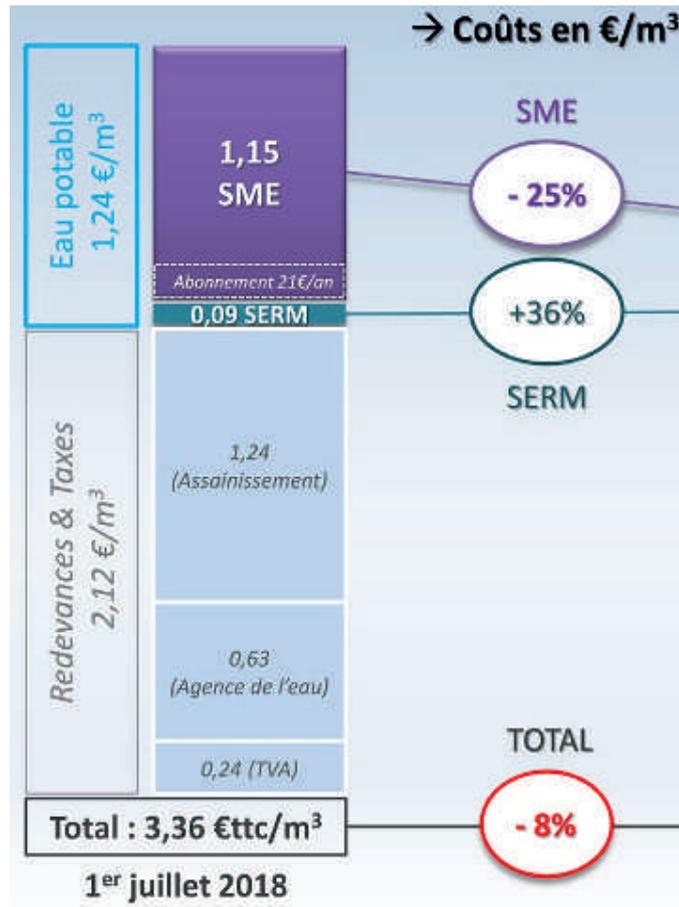
Ce service public de distribution d'eau potable de la Ville de Metz regroupant 39 000 abonnés et environ 200 000 habitants couvre 27 communes avec un réseau de 1 200 kilomètres, dont 10 se situent sur le territoire de la Communauté de Communes Rives de Moselle, deux (Sanry-lès-Vigy et Failly partiellement) sur celui de la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange et 14 communes sur Metz Métropole (Metz, Chieulles, Jury, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Mey, Peltre, Plapleville, Saint-Julien-lès-Metz, Vantoux, Vany, Woippy et partiellement Scy-Chazelles. La Maxe, uniquement pour de la vente en gros d'eau) et la Commune d'Uckange pour de la vente en gros d'eau.



Le SERM est géré par un comité syndical composé de 11 membres titulaires (7 délégués et 7 suppléants pour Metz Métropole, 3 pour Rives de Moselle et 1 pour Sanry-lès-Vigy).

Le maire de Peltre, Walter KURTZMANN, a été élu membre du comité syndical qui a désigné M. René DARBOIS, adjoint au maire de Metz, Président du SERM.

Le 20 décembre 2018, le SERM a conclu, suite à un appel d'offre, un nouveau contrat de concession de service pour la production, le transport et la distribution de l'eau potable avec la Société Mosellane



La compétence « eau potable » étant une compétence obligatoire des métropoles, la Ville de Metz a transféré cette compétence à Metz Métropole au 1er janvier 2018 qui a créé un Syndicat Mixte fermé, dénommé Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) par délibération du 6 novembre 2017 pour gérer ce réseau.



zéro pesticide

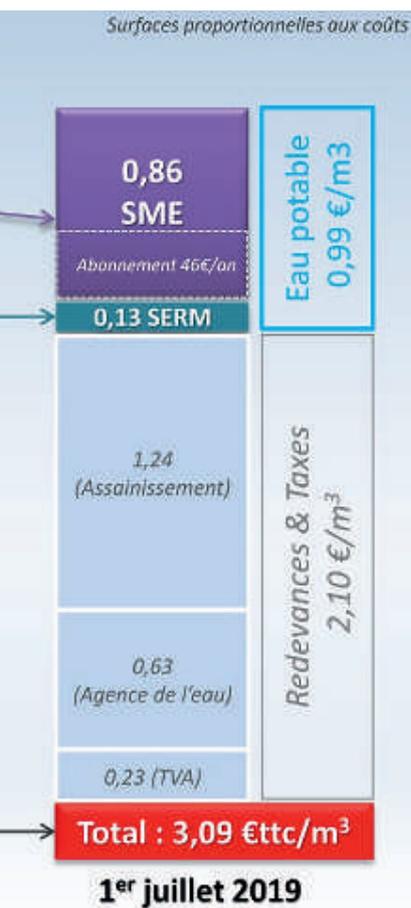
Depuis le 1er janvier 2019 : « Zéro pesticide » pour les particuliers. Pour protéger notre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques évolue.

Depuis le 1er janvier 2019, il n'est plus possible d'acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé du 6 février 2014, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques dans les espaces publics comme les rues, jardins, parcs, ou encore bas-côtés de routes.

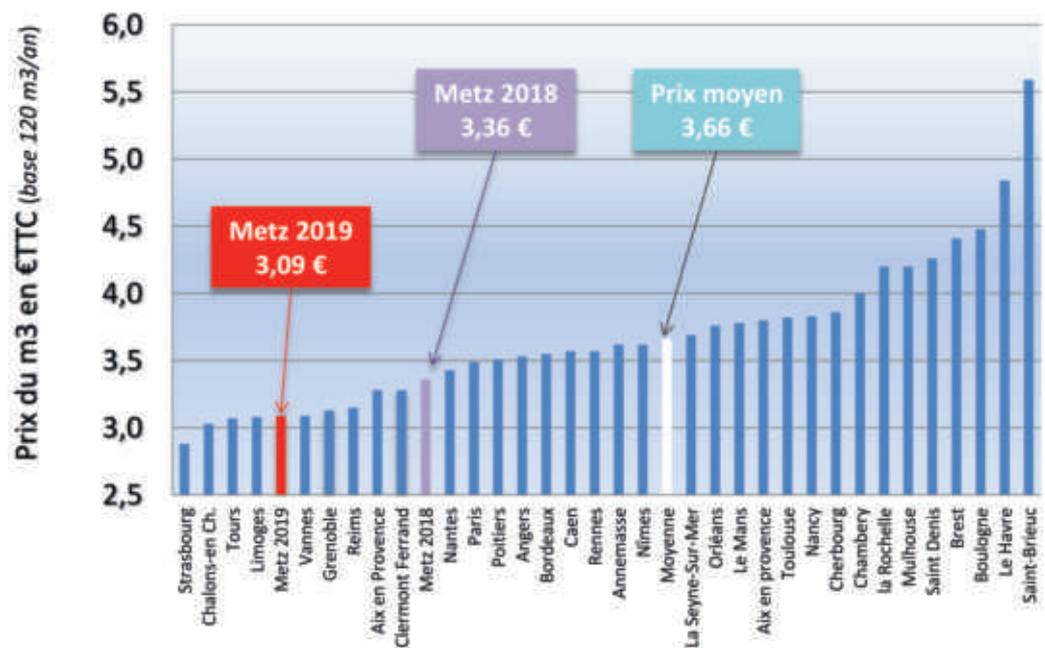
Qu'est-ce que les pesticides et produits phytosanitaires ?

des Eaux, filiale Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux.

Ce contrat prendra effet au 1er juillet 2019 pour une durée de 10 ans. Pour l'utilisateur, la mise en place du nouveau contrat se traduira par une baisse de 8% du prix du m³ pour une consommation de 120 m³ /an.



→ Prix de l'eau 2018 de 34 grandes villes françaises*



(*): Basé sur une étude effectuée en 2018 par la Métropole du Grand Nancy

Le nouveau contrat permettra également de mettre en place les actions suivantes :

- Sécurisation du réseau et de l'alimentation en eau;
- Amélioration des capacités de traitement de l'usine de Moulins-lès-Metz (Décantation lamellaire, traitement au charbon actif en poudre, abattement de 95% de la matière organique, amélioration du traitement des pesticides et doublement de la capacité de production à 90 000m³/j);
- Maîtrise du rendement de distribution avec un objectif fixé à 85%;
- Amélioration des services aux abonnés (alerte en cas de fuite, nouveau site Internet);
- Incitation à l'individualisation des compteurs (pour +10 000 abonnés);
- Solidarité avec les usagers modestes par la mise en place de chèque eau sur le même principe que le chèque énergie.

Il s'agit de tous les produits phytopharmaceutiques, tels que définis à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime et par le règlement (CE) n°1107/2009 du 21 octobre 2009, et bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).

Il existe essentiellement trois types de pesticides :

- Les herbicides : contre les mauvaises herbes ;
- Les insecticides : contre les insectes ;
- Les fongicides : contre les maladies causées par les champignons.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol, cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels, utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs, favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger

vos végétaux des bioagresseurs, en sont quelques-unes.

Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant ! Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques. L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides en déchetterie !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

**Metz Métropole
vous aide dans la
rénovation de votre
logement avec son
Opération
Programmée
d'Amélioration de
l'Habitat (OPAH) !**



Metz Métropole propose des subventions aux propriétaires privés pour améliorer leur logement en réalisant des économies d'énergie et/ou d'adaptation au vieillissement.

Cette opération concerne les logements anciens (plus de 15 ans) et couvre les 44 communes de la Métropole.

1. Qui est concerné ?

Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur de logements occupés ou vacants, vétustes, inconfortables, non décents ou insalubres, et que vous souhaitez les rénover, cette opération vous concerne. En tant que propriétaire occupant, vous pouvez être bénéficiaire si vos ressources sont inférieures aux plafonds fixés ci-dessous par l'Anah :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
1	14 508 €	18 598 €
2	21 217 €	27 200 €
3	25 517 €	32 710 €
4	29 809 €	38 215 €
5	34 121 €	43 742 €
Par personne supplémentaire	+ 4 301 €	+ 5 510 €

2. Quels travaux ?

L'opération concerne, en priorité, les travaux liés à la lutte contre l'habitat indigne, insalubre ou non décent et contre la précarité énergétique, ainsi que les travaux permettant l'adaptation des logements aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

3. À quelles aides puis-je prétendre ?

Pour les propriétaires bailleurs, la subvention est calculée en fonction de la typologie des travaux et de l'état de dégradation du bâti. Elle est soumise à conditions. Les logements financés devront faire l'objet d'une convention avec l'Anah pendant une durée de 9 ans avec un loyer plafonné et pour des locataires disposant de ressources inférieures à un certain plafond.

Pour les propriétaires occupants, la subvention est soumise à des conditions de ressources et peut représenter 25 % à 50 % d'un montant de travaux subventionnables plafonné à 20 000 € HT.

Habiter Mieux, une aide complémentaire :

En complément de cette subvention, vous pouvez prétendre à une prime « Habiter Mieux » versée par l'Anah si vos travaux permettent une amélioration de 25 % minimum pour les propriétaires occupants et 35 % pour les propriétaires bailleurs.

Pour les copropriétaires :

Un accompagnement à destination des copropriétés dégradées peut également vous être proposé afin de réaliser des travaux dans les parties communes (exemple : Travaux de sécurisation, économie d'énergie etc.).

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur
www.monprojetanah.gouv.fr
Ou contactez le CALM - SOLIHA Moselle - 24 rue du Palais à Metz
Tél. 03 87 75 32 28

Le Centre Technique et Logistique Départemental du SDIS 57

En mars 2017, les Sapeurs-Pompiers de la Moselle ont fait l'acquisition du bâtiment de 3 000 m² situé route de Chesny (ancien bâtiment de la société Pierre & Décor) comprenant deux hangars de 1 000 et 1 400 m² pour créer le futur Centre Technique et

cours et de leurs stocks épars. Antérieurement, le matériel, l'habillement des sapeurs-pompiers et les produits médicaux utilisés dans les différents véhicules de secours (la pharmacie) étaient répartis entre quatre sites, à savoir : Metz, Thionville, Freyding-Merlebach et l'état-major situé à Saint-Julien-lès-Metz.

Le CTLD regroupe depuis début 2018, la logistique (le matériel pour équiper les véhicules) et l'habillement des pompiers mosellans.

A terme, il sera articulé autour d'un atelier départemental chargé de la maintenance préventive et de la réparation des engins et véhicules (plus ou moins 1 000) et de quatre bureaux (contrôle réglementaire, habillement, navette entre les différents centres et matériels incendie). Mécaniciens, magasiniers et contrôleurs, soit une trentaine de personnes, seront affectés sur ce site.

Un appel d'offre est actuellement en cours pour réaliser dès juin 2019, pour une durée de 10 mois, les travaux qui permettront de rendre le centre pleinement opérationnel (création d'une nouvelle porte sectionnelle côté route de Chesny et d'une zone de stationnement, installation des ponts pour la mécanique, etc...).



Logistique Départemental (CTLD). L'objectif du CTLD est de centraliser l'ensemble de la logistique et de la mécanique du SDIS 57 pour mettre en cohérence et optimiser le fonctionnement des 240 centres de se-



Tableau des associations

ASSOCIATIONS	DATE	LIEU	MANIFESTATIONS	CONTACT
Jardin des Arts	08-mai-19	Couvent	exposition de chapeaux	Pierette SCHMITT
	11-nov-19	Couvent	concert de la paix	
CELAP	29-mars-19	Salle des fêtes	représentation théâtre (MEDILOR)	Daniel SIMONIN
	5 et 6 avril 2019	Salle des fêtes	représentation théâtre (MEDILOR)	
	3-4-17 et 18 mai 2019	Salle des fêtes	représentation théâtre (MEDILOR)	
Les Champs dorés	07-sept-19		fête des voisins	Frédéric BEAUPRE
Association familiale	12-mars-19	Metz	excursion	Jean Jacques GUYENET
	23-mars-19	Remiremont	excursion	
	28-avr-19		repas asperge	
	juin-19	Lunéville	excursion	
	11-juin-19		remise des medailles aux enfants de la piscine	
	09-oct-19		assemblée generale association Familiale	
	17-nov-19		repas couscous	
	07-déc-19		saint Nicolas	
Les P'tites toupies	19-mai-19	Plateau sportif	bourse aux jouets, à la puériculture, vêtements enfants et adultes	Marie Claire LINGUENHELD
	24-nov-19	Salle des fêtes	bourse aux jouets et marché de Noël	
A.P.E École Montessori	25-avr-19	Notre Dame	journée portes ouvertes	Mélanie VERGÉ

Fête villageoise

La Fête Villageoise se déroulera cette année à Peltre le samedi 1er Juin et sera suivie du traditionnel vide-grenier le dimanche 2 juin.

Le Comité des Fêtes fait appel à tous les bénévoles qui souhaitent contribuer au succès de cette manifestation en apportant leur énergie et leur bonne volonté, du vendredi au lundi, notamment pour le montage, démontage des structures, le marquage des emplacements pour le vide-grenier, l'ouverture et la tenue

des bars et autres points d'alimentation, leur approvisionnement, etc...

Les bénévoles qui, pour la première fois, souhaitent s'associer aux équipes, sont priés de s'inscrire en Mairie, à l'attention de Mme Dominique Knecht, en mentionnant leur nom, prénom, adresse, téléphone, email et en précisant leur disponibilité. Leur coopération sera appréciée, même s'ils ne sont présents que quelques heures.

L'A.S. PELTRE présente

9^{ème}

POP ROCK



EN CONCERT

11 Mai 2019 à PELTRE

19H30

Repas - dessert et café compris 24€

...AMBIANCE café - CONCERTS

RENS. 06 70 11 83 62 ou 06 80 03 84 86



Recensement en ce début d'année

Il s'est déroulé pendant près d'un mois, entre les 17 janvier et 16 février derniers. Quatre agents recenseurs, tenus au secret professionnel et formés pour l'occasion ont effectué ce travail essentiel. Si la grande majorité de nos concitoyens a fait preuve de civisme lors de l'accueil des agents et en respectant les délais demandés, on peut regretter que certains aient fait preuve d'une certaine mauvaise volonté (méfiance, retards, voire refus). Le recensement est obligatoire de par la loi, la confidentialité des informations recueillies est garantie. Le refus de répondre à un recensement est passible d'une amende de police de 38 €.

Rappelons qu'au delà du simple dénombrement de la population de chaque commune, il permettra d'ajuster l'action de l'État en matière d'équipements collectifs à l'échelle communale (infrastructures, écoles, moyens de transport etc..).

Un premier bilan :

Le questionnaire internet a concerné 359 résidences principales (54%) et 945 bulletins individuels (55%). A Peltre il y a 799 logements d'habitation dont 49 logements sont vacants.

Au total 1701 bulletins individuels ont donc été décomptés.



Etat civil

NAISSANCES

- Simon HUMBERT, né le 03 janvier 2019, à Peltre
- Mikaël WIRTZ, né le 09 février 2019, à Metz

MARIAGES

- Néant

DÉCÈS

- FAUCONNIER Bernadette, le 16 novembre 2018, à Ars Laquenexy
- THOMAS Brigitte, le 06 février 2019, à Vantoux
- PATAT Robert, le 06 février 2019, à Metz
- MUTZ Marie-Agnès, le 15 mars 2019, Vandoeuvre-lès-Nancy
- BRUSSEAUX Jeannine veuve HECKEL, le 24 mars 2019, à Ars Laquenexy



740

est le nombre d'actes enregistrés dans le registre «naissances» au 1^{er} avril 2019



JD

Directeur de la publication
Walter KURTZMANN

Coordination
Jacques DEAVRY

Equipe éditoriale
Jacques DEAVRY, Nadine GARCIA, Walter KURTZMANN,
Marie Claire LINGUENHELD, Ann-Pascale MARIGNY, Viviane TOUSSAINT

Photographies
Jacques DEAVRY, Simon HENRY, Walter KURTZMANN, Metz Métropole

Maquette et impression : Carole PAVESI et PRIMSERVICE Metz